

ARRÊTÉ N° 2022-24

portant création du bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-17 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er : Il est institué un bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie de Grenoble.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Article 2 : Le bureau de vote électronique centralisateur mentionné à l'article 1er est institué pour les élections fixées du 1er au 8 décembre 2022.

Il est constitué dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

Article 3 :

I - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant l'administration suivants :

- 1- Présidente, Mme CHRÉTIEN Jannick, secrétaire générale de l'académie
- 2- Secrétaire, Mme VEBER Véronique, secrétaire générale adjointe – DRH de l'académie
- 3- Secrétaire suppléant, M. DELÉTOILE Emmanuel, chef de la division de l'enseignement privé

II - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend l'assesseur suivant : Mme CHAILLAN Isabelle, secrétaire générale de la DSDEN de l'Ardèche.

III - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant les organisations syndicales, fédérations ou liste d'union candidates à au moins une élection entrant dans son champ de compétence suivants :

1 – Mme JACQUIER Claudine, déléguée de l'organisation syndicale Fep-CFDT candidate à l'élection de deux instances concernées dans le champ de compétence du BVEC : CCMA et CCMI

2 – M. LERUSSI Ludovic, délégué de l'organisation syndicale CGT enseignement privé candidate à l'élection de deux instances concernées dans le champ de compétence du BVEC : CCMA et CCMI

3 – M. LEMONNIER Thierry, délégué de l'organisation syndicale SPELC candidate à l'élection de deux instances concernées dans le champ de compétence du BVEC : CCMA et CCMI

4 – Mme MUGNIER Anne, déléguée de l'organisation syndicale SNALC candidate à l'élection d'une instance concernée dans le champ de compétence du BVEC : CCMA

5 – M. LAMBERT Thierry, délégué de l'organisation syndicale Snep-UNSA candidate à l'élection d'une instance concernée dans le champ de compétence du BVEC : CCMA

6 – Mme BERTRAND Mireille, déléguée de l'organisation syndicale Snec-CFTC candidate à l'élection de deux instances concernées dans le champ de compétence du BVEC : CCMA et CCMI

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Grenoble, le 5 décembre 2022



Hélène Insel